

WALLONIE-2020.EU

ANNÉE 2016

Le FEDER en Wallonie

Quelques chiffres et informations clés

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2016

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

0. Introduction

Souvenez-vous ...

Lors du premier résumé « Citoyen » de la **programmation FEDER 2014-2020** en Wallonie, nous avons eu l'occasion de rappeler, dans les grandes lignes, la politique de cohésion européenne, ses outils de mise en œuvre – les *Fonds structurels et d'investissement européens* – et l'application de cette politique en Wallonie, au travers du **Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER). Les différentes étapes préparatoires, essentielles à une mise en œuvre optimale de la programmation, avaient été passées en revue, avec la mise en évidence de quelques données financières clés.

Pour ce deuxième résumé, qui couvre l'année 2016, un focus a été fait sur les objectifs que la Wallonie s'est fixés, dans ses différents domaines d'intervention.

Les Fonds structurels et d'investissements, aussi appelés Fonds ESI, sont :

- le **Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER)
- le *Fonds Social Européen* (FSE)
- le *Fonds de Cohésion* (FC)
- le *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural* (FEADER)
- le *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche* (FEAMP)

I. QUELQUES RAPPELS

Principale politique d'investissement de l'Union européenne, la **politique de cohésion** s'adresse à tous les Etats membres et régions de l'Union. Dans le but de réduire leurs disparités économiques, sociales et territoriales, cette politique investit dans la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable, l'efficacité énergétique ou encore la qualité de vie des citoyens.

Alignée sur le cadre stratégique « **Europe 2020** », elle est mise en œuvre par les cinq Fonds précités, qui fonctionnent par période budgétaire de sept ans, aussi appelée « *programmation* ».

« **Europe 2020** » est la stratégie décennale de l'Union européenne pour l'emploi et la croissance. Elle a été lancée en 2010 pour créer les conditions d'une *croissance plus intelligente, durable et inclusive*.

Pour la période 2014-2020, l'Union a défini 11 objectifs thématiques générateurs de croissance que les Fonds soutiennent selon leurs priorités d'investissement. Tenant compte de ce cadre européen, la Commission collabore ensuite avec les Etats membres et les régions pour définir leurs besoins et élaborer leur propre stratégie, selon leurs spécificités économiques, sociales et territoriales.

En Wallonie, le cadre stratégique et les priorités fixés pour la programmation FEDER de la période 2014-2020 sont retranscrits au sein de son PROGRAMME OPÉRATIONNEL « **Wallonie-2020.EU** » (PO), divisé en six grands axes prioritaires¹ :

AXE 1	ECONOMIE 2020
AXE 2	INNOVATION 2020
AXE 3	INTELLIGENCE 2020
AXE 4	TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE
AXE 5	DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
AXE 6	COMPETENCE 2020

Le BUDGET TOTAL du Programme opérationnel wallon s'élève à plus de **1,70 milliard €**.

L'intervention du FEDER correspond à 40 % de ce montant (soit 681.350.151,60 €), le solde étant pris en charge par la Wallonie (ou la Fédération Wallonie-Bruxelles) ainsi que par les opérateurs publics eux-mêmes.

¹ Hors AXE 7 (Assistance technique) dont l'enveloppe budgétaire est destinée à soutenir la coordination et la gestion du programme lui-même (personnel, évaluations, communication, ...).

Ce budget est réparti comme suit (par axe et par zone) :

	<i>Zone Transition</i>	<i>Zone plus développée</i>
	<i>Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg</i>	<i>Brabant wallon</i>
AXE 1	476 002 458 €	14 887 022 €
AXE 2	410 346 946 €	29 134 168 €
AXE 3	310 004 052 €	-
AXE 4	261 382 295 €	12 397 519 €
AXE 5	85 168 768 €	-
AXE 6	65 655 512 €	4 339 132 €
AXE 7	32 827 755 €	1 239 752 €
TOTAL	1 641 387 786 €	61 987 593 €

Pour rappel, chaque AXE prioritaire (1 à 6) se divise en plusieurs mesures. Vingt d'entre elles soutiennent des **projets publics** mis en œuvre par des Villes ou Communes, des Intercommunales, des Universités, des Centres de recherche agréés, des Ports autonomes, des Centres de compétence agréés, etc. Précision budgétaire : elles représentent 67 % du Programme opérationnel wallon.

C'est au sein des AXES 1, 2 et 4 que l'on retrouve les **dispositifs destinés directement aux entreprises wallonnes**. Ici, le budget s'élève à près de 528 millions € (soit 31% du Programme wallon).

Pour ces dispositifs, quatre mesures concernent des **aides qui sont directement allouées à des entreprises** (essentiellement des PME). Entrent notamment dans cette catégorie : les aides à l'investissement (qu'ils soient créateurs d'emploi (AXE 1) ou qu'ils visent à améliorer l'empreinte carbone des PME (AXE 4)), les aides à la recherche et le financement, au sein des entreprises wallonnes, de démonstrateurs ou d'unités pilotes (AXE 2).

Sous la tutelle de la SOWALFIN², trois autres mesures (une par AXE) sont (ou seront) mises en œuvre au travers d'**instruments financiers**, institués pour renforcer l'accès au financement des PME wallonnes, via des prises de participations, l'octroi de prêts ou de micro-crédits.

² « Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises »

II. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

A. Organisation des appels à projets publics : état des lieux

Les **projets publics wallons**, soutenus par le FEDER, sont sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, au cours de laquelle intervient un groupe d'experts indépendants (Task Force), chargé d'émettre des recommandations au Gouvernement wallon, seul compétent pour la sélection finale.

Pour la programmation 2014-2020 FEDER, la Wallonie a lancé plusieurs APPELS À PROJETS PUBLICS, compte tenu du budget disponible pour les vingt mesures concernées.

Rappelez-vous : lancé en 2014, le **PREMIER APPEL** s'était finalisé par la sélection de **462 premiers projets publics**, stratégiquement regroupés en 84 portefeuilles, pour raison territoriale ou thématique.

2 ZONES, 6 AXES, 20 MESURES

		<i>Coût total</i>	<i>Nbre projets</i>
1	ECONOMIE 2020	232.080.280,77 €	98 projets
2	INNOVATION 2020	210.025.991,58 €	206 projets
3	INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020	310.004.052,50 €	65 projets
4	TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE	187.322.160,71 €	34 projets
5	DÉVELOPPEMENT URBAIN 2020	85.168.768,50 €	26 projets
6	COMPETENCE 2020	51.474.826,60 €	33 projets
TOTAL		1.076.076.080,70 €	462 projets

Compte tenu du solde encore disponible, le 1^{er} décembre 2015 marquait le lancement d'un **DEUXIEME APPEL**. Plus restreint que son prédécesseur, ce dernier concernait trois mesures où du budget était encore disponible (53.439.054 €).

Bilan positif : 78 projets déposés pour un budget sollicité de plus de 117,365 millions €, soit une pression budgétaire de 219,62 %, preuve d'un engouement certain.

Le 7 juillet 2016, sur base des recommandations de la Task force, le Gouvernement wallon sélectionnait **52 projets publics supplémentaires**, regroupés au sein de 13 portefeuilles.

2 ZONES, 3 AXES, 3 MESURES

		Coût total	Nbre projets
2	INNOVATION 2020 : mesure 2.1.2	27 751 710,39 €	42 projets
4	TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE : mesure 4.2.3	6 816 037,69 €	1 projet
6	COMPETENCE 2020 : mesure 6.1.1	17 347 721 €	9 projets
TOTAL		51 915 469,08 €	52 projets

Finalement, un **TROISIEME APPEL** sera lancé début de l'année 2017. Il concerne une mesure dans laquelle du budget était encore disponible (4.426.845 €), intitulée : « *Aide à la mise en place de hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50.000 habitants* » (2.3.3). Le bilan de ce troisième appel sera plus amplement détaillé dans le prochain résumé « Citoyen ».

B. Mesures destinées directement aux entreprises : état des lieux

Pour les mesures directement destinées aux entreprises, l'année 2016 a été marquée par la finalisation des modalités pratiques de mise en œuvre de la plupart des dispositifs d'aide aux entreprises, prévus par les AXES 1 et 2.

Elle s'est d'ailleurs clôturée par une **campagne de communication destinée à les faire connaître du plus grand nombre**.

Une page spécifique du site <http://www.plushaut.be/aides> reprend toutes les informations utiles sur : les objectifs, les conditions de soutien et les personnes à contacter dans le cadre de sept dispositifs distincts.

Ces mesures spécifiques visent notamment à :

- soutenir des investissements créateurs d'emploi ;
- favoriser des projets de recherche conjoints (COOTECH) ;
- stimuler le recours, par les entreprises, aux prestations technologiques des Centres de recherche (Chèques technologiques) ;
- augmenter le nombre de PME wallonnes qui mobilisent les ressources et outils de la propriété intellectuelle pour appuyer leur stratégie d'innovation (Chèques « Propriété intellectuelle ») ;
- soutenir la création de démonstrateurs et unités pilotes au sein des entreprises wallonnes.

S'y ajoutent deux mesures mises en œuvre au travers d'instruments financiers sélectionnés, fin 2015, par le Gouvernement wallon (AXES 1 et 2 du PO). Dès 2017, ces instruments apporteront un soutien financier³ à des PME wallonnes qui :

- réalisent un programme d'investissement, ont un besoin de financement pour une reprise ou une création d'entreprise, ou démontrent un besoin de fonds de roulement (AXE 1) ;
- mettent en œuvre une innovation, portent un projet de R&D ou souhaitent financer la protection de l'innovation (AXE 2).

Au niveau de l'AXE 4, l'année 2016 a été l'occasion de présenter, au Comité de suivi du PO (qui regroupe des représentants de la Commission, des partenaires socio-économiques, des Cabinets ministériels et de l'administration), une **évaluation ex-ante complémentaire**, nécessaire avant la mise en œuvre des actions. Réalisée par le cabinet d'audit « PricewaterhouseCoopers », cette étude a confirmé qu'en Wallonie, une aide publique, importante et soutenue, était nécessaire pour faciliter la transition bas-carbone des PME wallonnes.

Retenons donc que les premières réalisations à mettre à l'actif de tous ces dispositifs, directement dédiés aux entreprises wallonnes, sont prévues dans le courant de l'année 2017. Elles seront plus amplement détaillées dans le prochain résumé « Citoyen ».

C. Les projets sélectionnés face à leurs objectifs

*La programmation 2014-2020 se caractérise, entre autres, par une accentuation de son **approche orientée RESULTATS**. La Commission européenne porte, en effet, une attention particulière à ce que la Wallonie atteigne, pour fin 2023 au plus tard, les objectifs qu'elle s'est fixés.*

Dans cette partie du résumé, chaque axe du PO est plus concrètement décrypté sous l'angle d'une brève description des actions soutenues, par le FEDER et la Wallonie.

Un décryptage qui se termine par un FOCUS sur quelques objectifs que la Wallonie s'est fixés d'atteindre pour 2023.

³ Sous forme de prise de participations, de prêts ou de micro-crédits.

Au sein de l'**AXE 1 – ECONOMIE 2020**, sept mesures soutiennent des projets destinés au **RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**, pour une densification et une diversification du tissu économique wallon.

AU NIVEAU DES PROJETS PUBLICS

Plus concrètement, deux mesures financent la **requalification de zones d'activités économiques** (ZAE) wallonnes, afin de les rendre plus attractives et propices à la construction d'infrastructures, et ainsi susciter la venue d'entreprises. De manière complémentaire, elles peuvent également financer **la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à « loger » de jeunes entreprises**, en offrant des loyers plus accessibles. L'une des deux (mesure 1.3.2) se démarque par une exigence supplémentaire de « haute qualité environnementale ».

A côté, deux autres mesures soutiennent **tant à la création que le développement d'entreprises**. Elles concernent un large panel de services, allant de l'information aux conseils ou à l'accompagnement. Selon les cas, ils sont offerts à toute entreprise ou à des entreprises plus ciblées (à haut ou médian potentiel). Enfin, une dernière mesure, plus spécifique, se consacre au développement de l'**économie circulaire**.

ET LES MESURES DIRECTEMENT DESTINEES AUX ENTREPRISES ?

En effet, et pour rappel, à ces actions « projets publics » s'ajoutent aussi deux mesures directement dédiées aux entreprises. Celles-ci visent soit à soutenir des investissements créateurs d'emplois, soit à combler les besoins de financement de PME wallonnes (via des instruments financiers).

FOCUS « COMPETITIVITE DES ENTREPRISES »

QUELQUES OBJECTIFS 2023 :

- le **soutien de 4.000 entreprises**
- la **création de 700 entreprises**
- la **création de 4.500 emplois** (équivalents temps plein)
- la finalisation de **4.800 dossiers d'accompagnement**
- la création de **12 nouvelles infrastructures d'accueil**, dont 7 à « haute qualité environnementale », **hébergeant 33 entreprises**
- la requalification de **7 zones d'activités économiques (ZAE)**

Comme son nom l'indique, les mesures de l'**AXE 2 – INNOVATION 2020** soutiennent **LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION** (RDI) en Wallonie, pour une offre de services technologiques toujours plus compétitive et des entreprises wallonnes toujours plus innovantes.

En pratique, cela donne quoi ?

AU NIVEAU DES PROJETS PUBLICS

Une première mesure finance, pour des organismes de recherche, l'acquisition d'**équipements technologiques exceptionnels**, de haute qualité, afin de maintenir et renforcer leur positionnement sur le marché. Etroitement liée, une deuxième soutient des **projets de recherche tournés vers l'industrie**, le but étant qu'ils créent une valeur économique et répondent aux besoins d'entreprises wallonnes, en particulier des PME.

Une autre mesure s'adresse plus particulièrement aux Centres de recherche agréés, pour soutenir l'aménagement d'**espaces et d'équipements de démonstration**. Le but ? Etre capable de présenter leurs capacités technologiques et les produits de leurs recherches.

Enfin, une dernière mesure participe au développement du paysage des **Hubs créatifs wallons**. Ici, l'intervention du FEDER et de la Wallonie permettra d'associer les Hubs (existants ou nouveaux) à un lieu « physique », par le financement d'infrastructures, mais aussi de soutenir l'offre de services qui y sera proposée, le but étant de favoriser l'émergence d'un environnement propice à un entrepreneuriat plus créatif.



Un **HUB CREATIF** ... C'est quoi ?

Une plateforme collaborative, où grand public et mondes institutionnel, académique, culturel et économique se rencontrent, dans le but de stimuler la CRÉATIVITÉ, l'envie d'entreprendre et la progression de la Wallonie vers une économie plus innovante.

ET LES MESURES DIRECTEMENT DESTINEES AUX ENTREPRISES ?

Pour rappel, au sein de l'AXE 2, une première mesure « entreprises » peut prendre plusieurs formes, selon l'objectif qu'elle poursuit :

- ✓ soutenir la réalisation de projets de recherche communs à plusieurs entreprises (action appelée « COOTECH »),
- ✓ encourager les PME wallonnes à recourir aux prestations technologiques offertes par les Centres de recherche agréés (action « Chèques technologiques »),
- ✓ et également les inciter à s'inscrire dans une démarche de *propriété intellectuelle*, avec l'action « Chèques » du même nom

Elle est complétée par deux autres mesures : l'une qui vise à financer, au sein des entreprises wallonnes, la mise en place de **démonstrateurs ou d'unités pilotes**, et l'autre dont l'objectif est de combler les **besoins de financement des PME innovantes** (via des instruments financiers).

FOCUS « RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION »

Quelques OBJECTIFS 2023 :

- l'acquisition de **20 équipements technologiques de pointe**
- des services offerts auprès de **1.750 entreprises**
- l'embauche de **250 nouveaux chercheurs** (équivalents temps plein)
- la **coopération de 800 entreprises** avec des organismes de recherche
- l'aménagement de **10 espaces de démonstration**
- la création et/ou l'équipement de **5 Hubs créatifs**

L'**AXE 3 – INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020**, plus transversal, soutient, en Wallonie, un **DEVELOPPEMENT URBAIN PLUS INTELLIGENT ET DURABLE**, dans le but de renforcer l'attractivité urbaine mais aussi la qualité de vie pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

Une première mesure finance des projets de **revitalisation urbaine** qui pourront se matérialiser de nombreuses façons, selon les problématiques du territoire concerné. Citons l'amélioration du cadre de vie, la gestion de la circulation urbaine, la restauration du patrimoine culturel ou naturel, la rénovation du bâti urbain, la réhabilitation de terrains abandonnés ou encore l'intégration du concept « *Smart cities* » (système de signalétique intelligent, unité de production d'énergie centralisée pouvant alimenter plusieurs bâtiments publics, éclairage et mobiliers urbains intelligents, ...).

A côté, une seconde mesure soutient des projets de **dépollution de terrains industriels à l'abandon**, souvent préalable à un projet de réhabilitation, en vue d'y relocaliser une activité économique durable.

FOCUS « INTELLIGENCE TERRITORIALE »

Quelques OBJECTIFS 2023 :

- une superficie de **50 Ha dépollués**
- un total de **200 Ha réhabilités**
- la **construction / rénovation de 100.000 m²** de bâtiments
- **12 villes/quartiers** bénéficiaires de plans de revitalisation
- l'installation de **90 entreprises** dans les zones revitalisées/réhabilitées

L'**AXE 4 – TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS-CARBONE** adopte une approche multidimensionnelle du **DÉVELOPPEMENT DURABLE**, via l'action de huit mesures.

Une première mesure finance la construction d'**infrastructures de production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables**. Dans un objectif similaire, une autre finance la construction d'**infrastructures de cogénération à haut rendement**, en ce compris les réseaux de chaleur/froid alimentés par une telle cogénération.

Une troisième mesure finance des projets visant à diminuer l'**impact environnemental d'infrastructures publiques** situées en zones urbaines, tandis qu'une quatrième soutient des investissements ayant pour objectif d'y **améliorer la gestion de la circulation** (infrastructures en faveur du déplacement doux, renforcement de la multimodalité, signalétique intelligente, ...).

Enfin, deux mesures complètent encore des actions de l'AXE 1. L'une par l'augmentation des **capacités d'accueil** pour les entreprises, avec une forte dimension bas-carbone. L'autre par une offre de **services spécialisés aux entreprises**, axés sur l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Et courant 2017, ces six mesures « projets publics » seront complétées par deux dispositifs qui financeront, soit par le biais de subventions, soit par l'octroi de financements, des investissements réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique des PME wallonnes ou pour les aider à produire de l'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.

FOCUS « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Quelques OBJECTIFS 2023 :

- l'augmentation de **9,5 MW*** **des capacités de production d'énergies renouvelables**
dont 2,5 MW d'énergie et de chaleur à partir de panneaux solaires
dont 2 MW d'énergie à partir de mats éoliens
dont 5 MW de chaleur à partir de pompes à chaleur
- l'installation de **4.100 m² de panneaux solaires**
- une **diminution** annuelle de **4.700 tonnes* de gaz à effet de serre**
- une **diminution d'énergie primaire de 420.000 Kwh/an*** dans le bâti public
- l'**isolation de 100.000 m²** de bâtiments
- la **construction / rénovation de 10.000 m²** de bâtiments
- le soutien de **30 projets** intégrés de **mobilité durable**
- l'installation de systèmes de cogénération bénéficiant à **500 bénéficiaires**
- la création de **3 nouvelles infrastructures d'accueil** de haute génération
- le soutien de **280 entreprises**, dont 90 nouvelles
- l'initiation d'une **stratégie d'utilisation rationnelle par 25 entreprises**

* MW = mégawatt ** En équivalent CO₂

*** KWh/an = kilowatt-heure

L'**AXE 5 – DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020**, dans la lignée de l'AXE 3, soutient également un **DEVELOPPEMENT URBAIN** transversal, **INTELLIGENT ET DURABLE**, mais uniquement dans 12 pôles wallons qui ont été identifiés, par le Gouvernement wallon, comme prioritaires : Arlon, Charleroi, Herstal, La Louvière, Liège, Luxembourg, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Seraing, Tournai et Verviers.

Une première mesure finance des projets d'**infrastructures** participant à l'amélioration de la **gestion de la circulation** (infrastructures en faveur du déplacement doux, renforcement de la multimodalité, signalétique intelligente, ...).

Une seconde mesure, plus vaste et transversale, finance des projets de **revitalisation urbaine**, selon les problématiques du territoire. Le but étant de renforcer l'attractivité du pôle mais aussi la qualité de vie pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

FOCUS « DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE »

Quelques OBJECTIFS 2023 :

- la réalisation de **50 projets de mobilité durable**
- une estimation de **660 tonnes de gaz à effet de serre en moins**, chaque année
- la **réhabilitation de 180 Ha** de sols
- la **construction / rénovation de 100.000 m²** de bâtiments
- l'installation de **10 entreprises** dans les zones revitalisées

Complémentaire, l'**AXE 6 – COMPETENCE 2020** renforce le soutien apporté aux autres axes en agissant sur l'**ADÉQUATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE** aux besoins des entreprises wallonnes.

Comment ?

Avec son unique mesure, cet AXE 6 finance le renforcement des structures de formation en Wallonie⁴, afin que le niveau de la formation dispensé soit toujours plus compétitif.

Il s'agira soit d'**investissements en équipements de pointe**, soit, ponctuellement, de **travaux** visant à **étendre les capacités d'accueil** des organismes.

FOCUS « COMPETENCES »

Quelques OBJECTIFS 2023 :

- une superficie **d'infrastructures** disponibles de **8000 m²**
- l'actualisation de **430 sections ou ateliers**
- une estimation annuelle de **100.000 fréquentations** (étudiants, travailleurs et demandeurs d'emploi) pour les Centres de technologies avancées

⁴ Centres de compétences agréés, Centres de formation ou assimilés, Centres de technologies avancées, l'enseignement qualifiant.

III. QUELQUES MOTS POUR CONCLURE

L'année 2017 sera celle des premières réalisations concrètes. Elles seront présentées dans le prochain résumé « Citoyen ».

D'ici là et pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à visiter nos différents sites internet. Ils vous donneront des informations plus détaillées, tant sur les programmes que sur les projets mis en œuvre :

WALEUROPE >> <http://europe.wallonie.be/>

PLUS HAUT >> <http://www.plushaut.be/>

EUROPEINBELGIUM >> <http://www.europeinbelgium.be/fr/>